

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 25/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à l'Espace Jean-Claude DERET afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité au regard du contexte de l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire. Par ailleurs, la réunion s'est tenue sans public et pour assurer le caractère public de la séance, les débats étaient accessibles en direct de manière électronique via la page Facebook de la commune.

Date de la convocation : 21/01/2021		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Christophe BRUNET		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Jean-Noël CHAPPUIS
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
	Pascale OGEREAU	Françoise BAILLY
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
	Christelle GAGNEUX	
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUVRAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		

*Monsieur le maire ouvre la séance à 19h. Il s'assure du respect du quorum et s'assure enfin que les membres du conseil municipal soient en possession du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020. Le document est adopté dans sa forme.*

*Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :*

- 1 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T),*
  - 2 - Rapport sur les orientations budgétaires,*
  - 3 - Vote du Débat d'orientations budgétaires 2021 sur la base d'un rapport,*
  - 4 - Participation de la commune au 61ème Tour du Loir-et-Cher E. Provost,*
  - 5 - Convention financière entre les communes de Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil pour des travaux de réfection de voirie de la rue du Moulin à Vent,*
  - 6 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR),*
  - 7 - Budget Général 2021 - Ouverture de crédits,*
  - 8 - Salon du livre jeunesse - Modification de la convention de participation des auteurs,*
  - 9 - Création d'emplois saisonniers,*
  - 10 - Modification du tableau des effectifs - Emplois permanents,*
- Affaires diverses.*

## **N°1/2021**

### ***Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T)***

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 22 juin 2020.

Elles concernent :

106 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 1 : viandes fraîches et charcuterie et produits éligibles de la loi EGALIM » - Attribution à SOLOGNE FRAIS, 64 rue André Bouille, 41000 BLOIS,

107 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 2 : salades composées, plats préparés, viandes cuites et marinées, salades de fruits, plats végétal » - Attribution à SYSCO, route de Martel, 46200 SOUILLAC,

108 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 3 : surgelés : viandes, plats préparés, légumes, poissons, pâtisserie et produits éligibles de la loi EGALIM et lot 4 : surgelés : produits de réception » - Attribution à DISVAL, 47 rue du Clos Renard, 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE,

109 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 5 : conserves, épicerie, produits divers, pâtes, boissons, gâteaux secs et produits éligibles de la loi EGALIM » - Attribution à POMONA EPISAVEURS, ZAC de la Liodière n°2, 20-22 rue de la Liodière, BP 80102, 37301 JOUE LES TOURS cedex,

110 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 6 : lait, produits laitiers, avicoles, fromages dont produits issus de l'agriculture biologique » - Attribution à GUILMOT-GAUDAIS, ZAC des Fougerolles, 37700 LA VILLE AUX DAMES,

111 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 7 : lait, produits laitiers, fromages frais » - Attribution à LAITERIE DE MONTOIRE, 52 rue Denis Papin, 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR,

112 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 8 : fromages frais issus de l'agriculture biologique et lot 12 : pâtes et produits dérivés issus de l'agriculture biologique » - Attribution à LA FERME DE LA GUILBARDIERE, Lieu-dit La Guilbardière, 41120 MONTHOU SUR BIEVRE,

113 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 9 : légumes frais et fruits frais et secs dont produits issus de l'agriculture biologique et lot 11 : poissons frais » - Attribution à SASTRE, 52 avenue de Châteaudun, 41000 BLOIS,

114 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 10 : poissons élaborés et en portions » - Attribution à ESPRI RESTAURATION, ZI de Villemila, 2 rue Lavoisier, 91325 WISSOUS,

115 - Accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - F2020/04 - lot 13 : pains et pains bio » - Attribution AU 2 GOURMAND, 2 rue du Tertre, 41350 VINEUIL,

116 - Marché public « Assurances - PS2020/07 - lot 1 : dommages aux biens et risques annexes » - Attribution à MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 NIORT cedex 9, pour un montant de 5.508,82€/an,

117 - Marché public « Assurances - PS2020/07 - lot 2 : responsabilité civile et défense recours, lot 3 : véhicules à moteur et risques annexes et lot 5 : protection fonctionnelle et protection juridique des agents et des élus » - Attribution à SMACL, 141 avenue Salvador Allende, CS 20000, 79031 NIORT cedex 9, pour respectivement un montant de 2.343,11€/an, 3.760,04€/an et 213,65€/an,

118 - Marché public « Assurances - PS2020/07 - lot 4 : protection juridique » - Attribution à ACL COURTAGE, Laparro, 46400 SAINT JEAN LESPINASSE, pour un montant de 875,45€/an,

119 - Projet de décision annulé,

120 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AE 226, d'une superficie de 1018m<sup>2</sup>, située 18 bis rue Paul Berthereau.

***Le conseil municipal prend acte de ces décisions.***

## **N°2/2021**

### ***Rapport sur les orientations budgétaires***

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», prévoit que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette. »

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint aux finances, rappelle que le conseil municipal de Saint-Gervais-la-Forêt a prévu dans l'article 4 de son règlement intérieur la tenue d'un débat d'orientations budgétaires chaque année. Il est alors convenu que le rapport sur les orientations budgétaires s'impose.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint **en annexe**,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Sylvie FAILLAUFAIX) :

Article 1 : d'approuver le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à transmettre ce rapport au Préfet du département ainsi qu'au Président de la communauté d'agglomération de Blois,

Article 3 : d'assurer une communication au public sur le site internet de la commune.

*Pierre HERRAIZ adresse ses remerciements à la directrice générale des services, à la responsable des finances et aux membres de la commission finances pour le travail réalisé dans le cadre de la préparation du BP 2021.*

*Pierre HERRAIZ explique que le contexte de covid-19 a entraîné en 2020 des dépenses supplémentaires, des recettes en baisse (produits des services) et des investissements retardés.*

*Les dépenses en charge de personnel ont été impactées par le renforcement du service périscolaire.*

*Les travaux de la place du 8 mai ont démarré en 2020 et ceux du sentier du Rain vont débiter très prochainement.*

*Pierre HERRAIZ souhaite maîtriser les charges courantes de fonctionnement en 2021 pour limiter l'impact sur l'épargne nette (capacité d'autofinancement). Sylvie FAILLAUFAIX interpelle Pierre HERRAIZ sur les charges courantes de fonctionnement qui ont augmenté approximativement de 255.000€ entre 2019 et 2021.*

*Pierre HERRAIZ poursuit avec le ratio de désendettement qui est de 4,48 à fin 2020, qualifié de très respectable ; Monsieur le maire précise qu'il est de 11 ans à Agglopolys avec un objectif de 8 ans en fin de mandature.*

*Pierre HERRAIZ évoque les nouveaux chantiers prévus en investissement 2021 : l'éclairage public, la route de Chambord, la dernière tranche accessibilité mais aussi la maison des associations et la rénovation thermique des bâtiments.*

*En 2021 le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire. Par contre pour les années suivantes, l'autofinancement, insuffisant, devra être complété par l'emprunt, pour conserver et améliorer la marge brute.*

**N°3/2021**

**Vote du Débat d'orientations budgétaires 2021 sur la base d'un rapport**

Vu l'article L 2312 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt sur la base du rapport d'orientation budgétaire voté précédemment.

#### **N°4/2021**

##### ***Participation de la commune au 61<sup>ème</sup> Tour du Loir-et-Cher E. Provost***

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation du 61<sup>ème</sup> tour du Loir-et-Cher E. Provost du 14 au 18 avril 2021.

L'association du tour du Loir-et-Cher Sport Organisation sollicite l'accord du conseil municipal pour les passages de la caravane publicitaire et de la course sur la commune, route de Chambord (RD33) direction Vineuil, le mercredi 14 avril 2021.

Une subvention d'organisation de 0.12€ par habitant est demandée.

Monsieur le maire rappelle l'attachement de la commune à soutenir cette compétition sportive, reconnue au-delà des frontières du Loir-et-Cher.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :***

- ***Émet un avis favorable pour les passages de la caravane publicitaire et de la course sur la commune, le mercredi 14 avril 2021, dans le cadre du 61<sup>ème</sup> tour du Loir-et-Cher « E. Provost »,***
- ***Accepte le versement à l'organisateur d'une subvention de 0,12€ par habitant,***
- ***S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021.***

*Monsieur le maire évalue la contribution à environ 400€ (3277 habitants x 0,12€).*

*En réponse à Françoise BAILLY qui s'inquiète de l'état de la voie, Monsieur le maire indique que les ornières seront comblées par le Conseil Départemental.*

#### **N°5/2021**

##### ***Convention financière entre les communes de Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil pour des travaux de réfection de voirie de la rue du Moulin à Vent***

Monsieur le maire indique que, au regard de l'état dégradé de la chaussée en partie haute de la rue du Moulin à Vent, il convient de réaliser des travaux de réfection de voirie.

Monsieur le maire rappelle que la rue du Moulin à Vent est située à la fois sur la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et sur celle de Vineuil. Ainsi, il est nécessaire de réaliser une opération coordonnée et unique. Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS, qui, au regard du bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre à bons de commande passé avec la commune de Vineuil, propose l'offre la mieux-disante.

Ces travaux donnent lieu à la signature d'une convention que Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :***

- ***Approuve la convention financière entre les communes de Saint-Gervais-la-Forêt et de Vineuil (convention jointe en annexe),***
- ***Autorise Monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à la signer ainsi que tout acte afférent à ce dossier (notamment mise à jour et/ou avenant).***

#### **N°6/2021**

##### ***Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR)***

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal de la prochaine inscription budgétaire au BP 2021 de deux opérations :

- L'acquisition de jeux pour le stade Farsy,  
Considérant l'état de vétusté des jeux 6-12 ans existants et du besoin de renouvellement de ces derniers, et aussi de la nécessité de créer un espace dédié aux tout-petits (6 mois-2 ans),
- La fourniture et la pose de 55 cavurnes au cimetière,  
Considérant la moyenne de 5 cavurnes concédées annuellement, des 12 cavurnes disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cimetière et la généralisation de la crémation.

Monsieur Pierre HERRAIZ présente ces deux opérations, par ordre de priorité, et propose de solliciter Monsieur le Préfet pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2021, respectivement sur le programme « Petite enfance – écoles – cohésion sociale » et le programme « Services au public en milieu rural », à taux maximum de 50% du montant HT de ces dépenses d'investissement.

### 1. Acquisition de jeux pour le stade Farsy :

Remplacement à l'identique des jeux (modèles actualisés) et création d'un espace 6 mois-2ans.

Plan de financement :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Fourniture et pose de jeux pour enfants – zone Farsy	17.415€	Subvention DETR 50% des dépenses HT	8.707,50€
		Autofinancement 50% des dépenses HT	8.707,50€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17.415€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17.415€</b>

### 2. Fourniture et pose de 55 cavurnes au cimetière :

- 25 cavurnes le long de l'allée qui mène à l'extension du cimetière, le long des gabions
- 16 cavurnes dans la 2<sup>ème</sup> partie du jardin du souvenir
- 14 cavurnes dans l'extension du cimetière

Plan de financement :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Fourniture et pose de 55 cavurnes	9.625€	Subvention DETR 50% des dépenses HT	4.812,50€
		Autofinancement 50% des dépenses HT	4.812,50€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9.625€HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9.625 €HT</b>

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :*

- *Approuve les programmes et leur plan de financement,*
- *Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher une subvention au titre de la DETR 2021 au taux maximum de 50 %,*
- *Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.*

**N°7/2021**

**Budget Général 2021 - Ouverture de crédits**

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal l'article L1612-61 du code général des collectivités territoriales qui permet avant le vote du budget de l'année en cours d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc l'ouverture des crédits suivants :

Opération	Article	Objet	Montant	Observations

00735	2031	Etude thermique des bâtiments communaux	48 000€	
00734	2031	Diagnostic plomb/amiante local tennis	1 670€	
00128	2315	Végétalisation de l'Espace Jean-Claude DERET	10 700€	
00624	2315	Travaux d'aménagement de la place du 8 Mai	36 527€	Avenants liés aux travaux de la sente et honoraires maîtrise d'œuvre
00124	2183	Matériels informatiques	3 000€	

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- **Accepte l'ouverture des crédits exposée ci-dessus,**
- **Et s'engage à inscrire ces crédits au budget primitif 2021.**

*Pierre HERRAIZ précise que la sente relie la Place du 8 mai à la ruelle du cimetière, elle longe l'école maternelle. La DETR sollicitée pour cette opération porte sur les marchés publics signés initialement.*

#### **N°8/2021**

##### **Salon du livre jeunesse : Modification de la convention de participation des auteurs**

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°88/2018 du 3 septembre 2018 relative à l'approbation des termes de la convention de participation des auteurs du salon du livre jeunesse.

Elle précise qu'il est nécessaire de modifier l'article 3 de cette convention concernant les obligations de l'organisateur et de rajouter les termes suivants :

« Si l'auteur est amené à utiliser son véhicule personnel, l'organisateur remboursera les frais (incluant le péage, l'usure de la voiture et le carburant) sur la base du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe en vigueur. ».

Considérant par ailleurs le contexte sanitaire lié à la Covid-19, Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET propose d'ajouter une clause dans les termes suivants :

#### **« ARTICLE 8 - CLAUSE PARTICULIÈRE CONCERNANT LE CORONAVIRUS COVID-19**

Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer les interventions, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie de l'auteur ou de personnes de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision préfectorale ou municipale relative à l'adaptation de mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus-Covid19, le présent contrat se trouverait annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte. »

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- **approuve les modifications apportées à la convention,**
- **autorise Monsieur le maire à signer les conventions avec les auteurs et tout autre document relatif à cette affaire,**
- **autorise Monsieur le maire à apporter des modifications éventuelles succinctes au **modèle joint** selon les besoins.**

*En réponse à Laëtitia CHAUMONT, Isabelle JALLAIS-GUILLET précise que la municipalité attend les prochaines annonces gouvernementales pour décider du maintien ou non du salon.*

#### **N°9/2021**

##### **Création d'emplois saisonniers**

Conformément à l'article 22 de la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994, relatif à la création des emplois communaux, le conseil municipal doit créer les postes saisonniers de l'année 2021.

Ainsi, compte tenu des nécessités saisonnières de services, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal la création des postes suivants :

Grade	Service de recrutement	Nombre de postes	Période de recrutement	Temps de travail sur la période du contrat
Adjoint d'animation territorial	Service jeunesse et sport	2	Petites et grandes vacances scolaires	Temps complet
Adjoint technique territorial	Services techniques	7	Juillet et août	Temps complet

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.*

#### **N°10/2021**

#### **Modification du tableau des effectifs – emplois permanents**

Compte tenu des nécessités de services, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

#### ➤ **Création de poste :**

GRADE	Statut	Temps de travail	ETP du poste	NOMBRE DE POSTE	MOTIF
<b>Adjoint technique territorial</b>	Titulaire	Temps non complet : 23.8/35ème	0.68	1	<i>En remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, placé sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.</i>

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.*

#### **Affaires diverses :**

##### *Intervention de Monsieur le maire*

##### Protocole sanitaire du restaurant scolaire renforcé dès ce jour, 25/01/2021

*Quelques ajustements ont été réalisés pour éviter le brassage des élèves, pour assurer une traçabilité des places des élèves ; au goûter également, un plan de table avec le nom des enfants est dressé.*

##### Centre de vaccination

*Peu de centres de vaccination sont ouverts dans le Loir-et-Cher ; la commune sollicitée s'est portée volontaire pour en ouvrir un à l'Espace Jean-Claude DERET mais elle n'a pas de nouvelles à ce jour de l'association des maires du Loir-et-Cher.*

*Pour assurer une communication auprès des gervaisiens « non connectés », un flyer avec notamment le numéro vert régional pour la prise de rendez-vous et des informations sur les déplacements en transports en commun pour se rendre au centre de vaccination à Blois, sera mis à disposition dans les commerces de proximité.*

##### *Intervention de Françoise BAILLY*

##### Aides aux entreprises – Agglopolys

*La somme de 350.000€ au total a été versée aux entreprises dont 23.560€ aux entreprises de Saint-Gervais-la-Forêt.*

*14 entreprises gervaisiennes ont reçu une aide économique, 12 ont bénéficié d'un financement pour la trésorerie et 2 d'une subvention pour investissement en matériel informatique.*

##### Aménagement de la Bouillie

*Le projet sera présenté aux conseillers municipaux en visioconférence le 02/02/2021 et une consultation du public est prévue à partir du 01/02/2021 pour 3 semaines.  
Le projet s'étend sur une zone de 350 hectares et correspond à un budget total de 6.000.000€ conduit par Agglopolys.*

#### ***Autres projets d'Agglopolys***

*Dans le cadre de l'économie circulaire, des projets vont voir le jour :*

- Projet d'un site pour le réemploi d'objets*
- Projet de maisons France Service*
- Projet de Maisons des mobilités*

***Prochain conseil municipal le 22/02/2021***

***Séance levée à 20h35***

---